

RCS : DIJON
Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01030
Numéro SIREN : 429 602 543
Nom ou dénomination : 4.S IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2023 sous le numéro de dépôt 3887

31 MAI 2023

21000 DIJON

NOTAIRES ASSOCIÉS

Boris MUGNERET
Thierry LAUREAU
Mathieu PÉRON
Ornella JACQUESON
Jean-Henri NÉNERT

PRÉDÉCESSEURS

Jacques LAUREAU
Philippe CLÉON
Jean LAUREAU
Bernard CASTILLE

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE
13 boulevard Clémenceau
BP 69

21072 DIJON CEDEX

Dijon, le 30 mai 2023

N/REF : Dépôt rapport com transfo SARL 4.S IMMO
BM/DR

V/REF : SERVICE RCS

Madame,

Je vous prie de trouver sous ce pli le rapport du Commissaire à la transformation de la SARL 4.S IMMO (SIREN 429 602 543) en SAS.

Je vous remercie de bien vouloir m'accuser réception dudit dépôt

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

 **Me Boris MUGNERET**

LAUREAU | NOTAIRES

Boris MUGNERET - Thierry LAUREAU - Mathieu PÉRON
Ornella JACQUESON - Jean-Henri NÉNERT

NOTAIRES ASSOCIÉS

23, rue Jacques Cellerier - 21000 Dijon - Tél. 03 80 58 56 00

SARL 4.S IMMO

Société à Responsabilité Limitée au capital de 482 330 euros
Siège social : Route de Saussy, Domaine Sainte Anne
21380 MESSIGNY ET VANTOUX
RCS DIJON n° 429 602 543

Rapport du commissaire à la transformation et du
commissaire aux comptes sur la transformation de la société
SARL 4.S IMMO, société à responsabilité limitée, en société
par actions simplifiée



Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

Présentation et analyse de la société

Votre société a été transformée sous la forme de société à responsabilité limitée en date du 30 août 2012 à MESSIGNY ET VANTOUX (21).

Elle exerce principalement son activité dans le domaine de la promotion immobilière et de la location.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître :

Au compte de résultat :

La société réalise un chiffre d'affaires de 3 111 K€, contre 3 598 K€ lors de l'exercice précédent. Après déduction principalement, des charges externes pour 2 378 K€, des charges de personnel pour 124 K€, et des dotations aux amortissements pour 12 K€, le résultat d'exploitation ressort à 597 K€, contre 774 K€ à la clôture précédente. Après un résultat financier de (-3 K€), un résultat exceptionnel de (0 K€), le résultat net de l'exercice est de 453 K€, contre 558 K€ pour l'exercice précédent.

Au bilan :

L'actif de 2 513 K€ se compose principalement des immobilisations pour 425 K€, des stocks d'encours pour 2 015 K€.

Au passif, les capitaux propres s'élèvent à 1 811 K€, les emprunts à 120 K€, les dettes d'exploitation à 563 K€ et une trésorerie négative de 200 K€.

Description des avantages particuliers

Les actions détenues par Monsieur Thierry DESARBRES lui donneront droit à 51% des droits de vote et 60 % des droits au résultat pour une durée de 5 ans à compter de la date de l'assemblée générale ayant décidé la transformation de la société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée.

Mission du Commissaire à la Transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Dijon, le 25 mai 2023

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

Philippe FERNANDES

Commissaire aux Comptes Associé

Commissaire à la Transformation

Signé électroniquement le 25/05/2023 par
Philippe Fernandes

